

# COMMUNIQUÉ

Canadian Union of Postal Workers  
Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes

377 rue Bank st. Ottawa K2P 1Y3 (613) 236-7238 (613) 563-7861 (fax)

## Les travailleuses et travailleurs de l'économie des petits boulots attendent la décision historique de la Commission des relations de travail de l'Ontario

*Présentation des plaidoyers finaux dans le cadre des audiences sur le statut des travailleuses et travailleurs de Foodora*

Pour diffusion immédiate

Le 29 janvier 2020

TORONTO – La Commission des relations de travail de l'Ontario (CRTO) entend aujourd'hui les plaidoyers finaux du Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes (STTP) et de l'entreprises Foodora dans un dossier qui établira un précédent pour les travailleuses et travailleurs de l'économie des petits boulots en Ontario.

Les livreurs et livreuses de Foodora, qui souhaitent se joindre au STTP, contestent leur classification erronée comme entrepreneurs indépendants, alors qu'ils sont, en réalité, des entrepreneurs dépendants ou des employés.

« Il s'agit d'un moment historique pour les travailleuses et travailleurs de l'économie des petits boulots, non seulement en Ontario, mais aussi dans tout le pays et dans le monde entier, déclare Jan Simpson, présidente nationale du STTP. La Commission des relations de travail de l'Ontario a la possibilité de faire ce qui est juste en mettant fin à la classification erronée des livreuses et livreurs de Foodora, et en leur permettant d'adhérer à un syndicat et de lutter pour leurs droits. »

En mai 2019, les livreurs et livreuses de Foodora ont annoncé leur intention de se syndiquer auprès du Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes. En juillet, le STTP a demandé l'accréditation syndicale à la CRTO. Un vote a eu lieu en août, mais les résultats demeurent secrets tant que la Commission n'aura pas tranché sur les questions en litige, comme la classification des travailleuses et travailleurs.

Depuis, d'autres travailleuses et travailleurs de l'économie des petits boulots se sont joints à la lutte. Les chauffeurs d'*Uber Black* de l'aéroport de Toronto ont récemment voté pour se joindre au syndicat des Travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce (TUAC), et se sont tenus aux côtés des livreuses et livreurs de Foodora lors des audiences de la CRTO.

« Notre campagne n'était qu'un début, explique Ivan Ostos, livreur de Foodora et organisateur syndical. Nous avons déjà inspiré d'autres travailleurs et travailleuses, comme les conducteurs d'Uber à Toronto, à défendre leurs droits. Nous n'arrêterons pas tant que tous les travailleurs et travailleuses précaires n'auront pas les droits et les protections que méritent l'ensemble des travailleuses et travailleurs. »

Les entreprises comme Foodora promettent de la flexibilité aux livreuses et livreurs en leur laissant croire qu'ils sont leur propre patron puisqu'ils sont des entrepreneurs indépendants. Ce faisant, elles contournent les droits et protections habituels du travail et s'évitent de contribuer aux programme sociaux les plus élémentaires, comme l'assurance-emploi ou le Régime de pensions du Canada (ou le Régime des rentes du Québec – RRQ). Les livreuses et livreurs soutiennent qu'ils sont des entrepreneurs dépendants, car, comme tout autre employeur, Foodora contrôle une grande partie de leur travail et applique les mesures disciplinaires.

« Le mouvement syndical est uni dans son appel en faveur d'un travail décent pour tous. En abrogeant plusieurs dispositions du projet de loi 148, les conservateurs de Doug Ford ont supprimé des protections visant les erreurs de classification qui auraient pu aider des milliers de travailleuses et travailleurs, soutient Janice Folk-Dawson, vice-

présidente de la Fédération du travail de l'Ontario. Nous avons besoin d'une législation provinciale qui protégera l'ensemble des travailleuses et travailleurs précaires, y compris les travailleuses et travailleurs temporaires et contractuels, et les travailleuses et travailleurs de l'économie des petits boulots. »

**-30-**

Pour obtenir de plus amples renseignements, prière de communiquer avec Farouk Karim, service des communications du STTP, à [fkarim@cupw-sttp.org](mailto:fkarim@cupw-sttp.org) ou au 613-302-4537

/bk sepb 225 gl/scfp1979